

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT NEUF POUR LE PRIX D'UN LOYER !

LOCATION ACCESSION

1

Vous signez
votre contrat
de réservation

UN ACHAT EN 3 TEMPS

2

Vous entrez dans
votre logement
neuf comme
locataire-accédant

3

Vous devenez
propriétaire de
votre logement

Qu'est-ce que la LOCATION-ACCESSION* ?

C'est un dispositif sécurisé et progressif d'accèsion à la propriété qui permet d'acheter un logement neuf. C'est la solution pour le plus grand nombre d'acquérir sa résidence principale.

Les 3 temps de la LOCATION-ACCESSION

1/ Vous signez votre contrat de réservation

2/ Vous entrez dans votre logement comme locataire-accédant

Pendant cette première période, vous occupez un logement neuf et assurez le paiement d'une redevance. Cette phase locative vous permet :

- de confirmer votre capacité à devenir propriétaire
- de conforter votre apport personnel tout en occupant votre logement

3/ Vous levez l'option, vous devenez propriétaire

Au terme de la première année, en qualité de locataire-accédant vous demandez à lever l'option d'achat pour devenir pleinement propriétaire de votre logement.

Les avantages

- Une TVA à taux réduit de 5.5% sur le prix de vente (au lieu de 20%)
- Une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Possibilité d'un Prêt à Taux Zéro
- Aucun appel de fonds durant la période de construction
- Une accession sécurisée

Les conditions d'éligibilité

- Le logement doit être occupé par l'accédant au titre de sa résidence principale
- La Location-Accession est un dispositif soumis à des plafonds de ressources. Il s'adresse cependant au plus grand nombre

Plafonds de ressources - réservations 2019 (revenu fiscal 2017)

Composition du foyer (nb de personnes)	Plafonds à ne pas dépasser**
1	24 592 €
2	32 793 €
3	37 932 €
4	42 032 €
5 et plus	46 121 €

** zone B

accession@valloire-habitat.com

* Dispositif d'accèsion à la propriété qui fait l'objet d'un agrément délivré par les services de l'Etat.

Valloire Habitat

Groupe ActionLogement

Valloire Habitat est une filiale immobilière d'Action Logement,
partenaire privilégié des entreprises,
dont l'objectif est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.



PROJIMMO est un service de conseil en financement gratuit pour optimiser votre projet d'achat avec une solution de financement aux meilleures conditions.

Les services du conseil en financement sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement enregistrées à l'ORIAS (www.orias.fr)

SIÈGE SOCIAL : 24 RUE DU POT DE FER - 45000 ORLÉANS - 02 38 79 75 14

RELATIONS COMMERCIALES :

8 ALLÉE DE LA CONCORDE - CS 84 321 45043 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL 02 38 79 75 00
73 BIS, AVENUE DE GRAMMONT 37000 TOURS - TÉL 02 47 66 81 00

www.valloire-habitat.com     

